



PÔLE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT
Direction-adjointe du logement,
de la politique de la ville et de l'habitat
Service aménagement et urbanisme

Affaire suivie par : Yves.PAUL
Mèl : yves.paul@cg60.fr
Tél. : 03.44.10 72 35
Fax : 03.44.06.60.02

Le Président du Conseil général
à
Monsieur le Directeur départemental
des Territoires de l'Oise

Beauvais, le **28 AOUT 2014**

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Commune de THIVERNY

Suite à votre demande en date du 16 janvier 2014 concernant la collecte des informations nécessaires à l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de THIVERNY, prescrit par délibération du 22 octobre 2013, j'ai l'honneur de vous adresser les informations suivantes :

1° Voiries départementales :

Documents de référence:

Plan départemental pour une mobilité durable adopté par le Conseil général le 20 juin 2013 et Règlement de la voirie départementale arrêté le 16 février 2011. Ces documents sont accessibles sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1.1 Classement des routes départementales :

- RD 92, route de 2ème catégorie (route assurant une liaison à caractère régional, desservant des pôles économiques importants)

La RD92E est en cours de déclassement.

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.2 Comptages :

- RD 92, au PR 13.500 = 12.134 véhicules/jour dont 9,5 % de poids lourds, en 2013.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.3 Plans d'alignement :

- RD92E, approuvé le 14 juin 1928.

A ce jour, il n'est pas envisageable de transférer tous les plans compte tenu de leur état. Afin de solutionner ce problème, le Département réalise actuellement un diagnostic de ses plans d'alignement en vue d'entreprendre leur restauration, le cas échéant, et leur numérisation, permettant ainsi aux communes qui en feront la demande de recevoir la version numérisée du ou des plans d'alignement toujours en cours sur les RD qui empruntent le territoire communal.

1.4 Accidentologie :

- Entre 2008 et 2012, aucun accident n'a été à déplorer.

2° Circulations douces

Schéma départemental des circulations douces :

Le Conseil général a adopté le 16 décembre 2010 le Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD). Ce dernier schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le Conseil général a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets. Le document est accessible sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR):

Le Département est compétent pour établir le (PDIPR). Le PDIPR a vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de THIVERNY est traversé par le circuit de randonnée « Entre Champs et Vallée » inscrit au PDIPR par décision n° III-08 de la commission permanente du Conseil général du 15 juin 2009. Le Conseil municipal de THIVERNY a émis un avis favorable par délibération du 22 décembre 2008.

La fiche descriptive du circuit « Entre champs et vallée » est jointe au présent courrier.

3° Transports

Le Conseil général est autorité organisatrice des transports interurbains.

Lignes régulières :

- n° 61, MOULINCOURT / MONTATAIRE / CREIL
- n° 5A : ULLY-SAINT-GEORGES / CHANTILLY

Le transport scolaire est pris en charge par le Département au-delà de ses compétences obligatoires en transportant également gratuitement des lycéens et les primaires qui relèvent des compétences respectives de la région et des communes.

Tous les horaires sont disponibles sur le site www.oise-mobilité.fr.

4° Protection de l'environnement – les Espaces Naturels Sensibles

Le Conseil général a approuvé le 18 décembre 2008 un schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles.

Ainsi, le territoire de la commune de THIVERNY est concerné par l'ENS d'intérêt local « Coteaux boisés » (CLE23).

La fiche descriptive correspondante est jointe au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il ne s'agit que d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil Général visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans les documents d'urbanisme afin de sensibiliser les porteurs de projets.

5° Assainissement

La commune est raccordée à la station d'épuration de Montataire

6° Rivière

Le territoire de la commune est bordé sur ses franges nord et est par le ru du Thérinet. La commune de THIVERNY fait partie du Syndicat d'Aménagement et d'Entretien du ru le Thérinet et des fossés adjacents. Ce syndicat est dépositaire d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) sur sa programmation de travaux qui lui octroie une servitude de passage.

La mise en place potentielle d'un SAGE du Thérain a été relancée par la Préfecture courant 2013.

7° Eau potable

Rien à signaler

8° Déchets

Rien à signaler

9° Aménagement numérique

En matière d'aménagement numérique, le Département de l'Oise tient à communiquer à la commune de THIVERNY les éléments d'information suivants :

- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT) un article L. 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé ».

En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

Sur le périmètre du département de l'Oise, le Conseil général de l'Oise est en charge depuis début 2010 de l'élaboration de ce SDTAN. Ce dernier a été achevé début 2012 et approuvé en commission permanente le 21 mai 2012.

Le SDTAN est téléchargeable sur le site www.oise.fr, rubrique haut-débit.

Il est donc important que la commune de THIVERNY tienne compte dans son aménagement futur de ce schéma directeur.

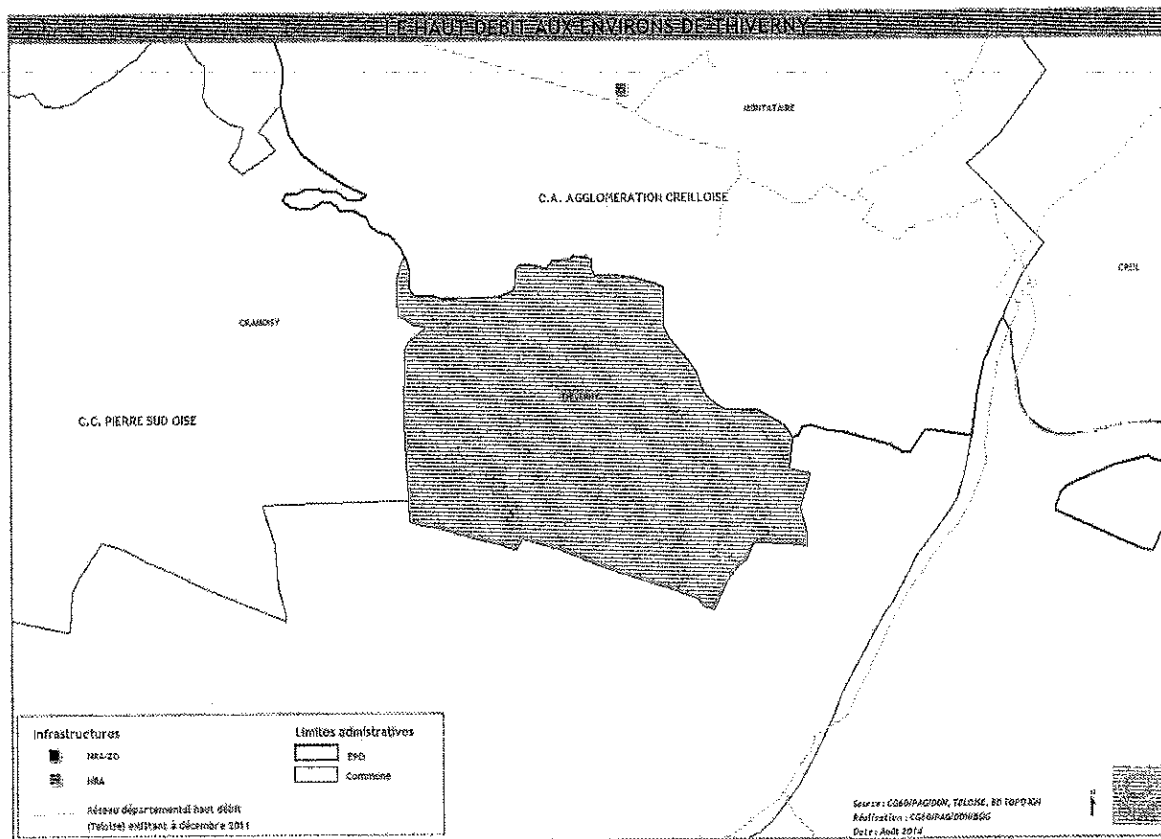
- Existant en matière d'accès internet fixe haut-débit (ADSL) sur la commune de THIVERNY

THIVERNY n'est que partiellement desservi par l'ADSL puisque le répartiteur NRA le plus proche se situe à CREIL. Ainsi, les habitations sur THIVERNY ne peuvent que partiellement prétendre à des abonnements « triple play » (internet, téléphone, télévision).

- Existant en matière de réseau fibre optique haut-débit départemental

La stratégie en faveur du numérique du Département de l'Oise a vu la mise en place d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) haut-débit « Teloise » dès l'année 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique est long aujourd'hui de plus de 1100 km, et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur notre territoire, par le biais notamment du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Concrètement, ce réseau ne transite pas sur le territoire de la commune de THIVERNY, mais passe à proximité sur des communes proches frontalières (MONTATAIRE, SAINT-LEU-D'ESSERENT). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de THIVERNY.



- Projet départemental très haut-débit

Le SDTAN ayant été entériné, le Conseil général initie dès aujourd'hui le vaste projet de très haut débit FTTH (Fiber To The Home) dans l'Oise.

Ce projet échelonné sur 10 ans a donc pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers isariens, (à l'exception des foyers situés au sein des 52 communes dont le raccordement très haut débit est du ressort des opérateurs privés SFR et Orange) et donc de leur ouvrir la perspective d'usages et de services numériques reposant sur des débits nettement supérieurs (100Mbp/s) aux possibilités actuelles (20Mbp/s).

La commune de THIVERNY est intégrée dans ce projet afin de pouvoir faire bénéficier ses habitants d'un accès internet très haut débit dans les années à venir.

Concrètement, le projet départemental s'appuiera sur le réseau Teloise évoqué ci-dessus, réseau qui sera étendu par capillarité et pourra transiter par la commune de THIVERNY pour en desservir d'autres.

Il est donc important que d'ores et déjà la commune de THIVERNY intègre dans son PLU cette extension de réseau fibre optique à venir sur son territoire communal dans les 10 années à venir.

- Mutualisation des travaux

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit également un nouvel article L49 dans le code des postes et des communications électroniques (CPCE), qui prévoit l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déploiements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne aux usagers.

Synthèse des recommandations en matière d'aménagement numérique

- Maintenir à jour au niveau de son PLU la cartographie précise des réseaux de communication présents sur le territoire communal, qu'il s'agisse :
 - Du réseau filaire cuivre et fibre optique
 - Du réseau aérien cuivre et fibre optique
 - Des différentes composantes de ces réseaux filaires et/ou aériens
 - NRA
 - Chambres
 - Fourreaux
 - Poteaux
 - Locaux techniques, répartiteurs
 - Antennes
 - Pylônes

Ces informations sont importantes dans le cadre d'une mutualisation possible des équipements existants et également dans le cadre du calcul de la redevance d'occupation de sols par la commune.

- Favoriser autant que possible l'implantation de zones d'activités ou de logements dans des zones couvertes numériquement ou sur le point de l'être
- Intégrer l'opportunité de pré-équiper toute nouvelle zone aménagée lors des travaux de création ou de réfection de voirie importants
- Prévoir la mise en place de fourreaux vides destinés à la fibre optique dans le cadre des aménagements de voirie futurs, en cohérence avec les recommandations techniques du porteur du SDTAN (Conseil général de l'Oise).
- Dans le cadre de l'obligation L49, informer systématiquement le titulaire du SDTAN des travaux prévus sur la commune et rentrant dans le cadre prévu dans cette loi. A l'inverse, le titulaire du SDTAN informera la commune de toute demande de travaux dont il aura eu connaissance sur son territoire et rentrant dans le cadre de cet article L49.

10° Aménagement foncier

Rien à signaler.

11° Immobilier et logistique

Le Conseil général ne possède pas de propriété bâtie sur la commune de THIVERNY et aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un équipement.

12° Logement

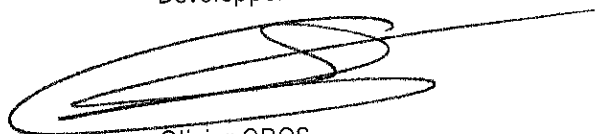
L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le Plan Départemental de l'Habitat (PDH). Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du Département

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,
le Directeur général-adjoint du pôle
Développement des Territoires et Environnement



Olivier GROS



CLE23

Coteaux boisés



ID

Surface : 19

Altitude :

Entité paysagère :

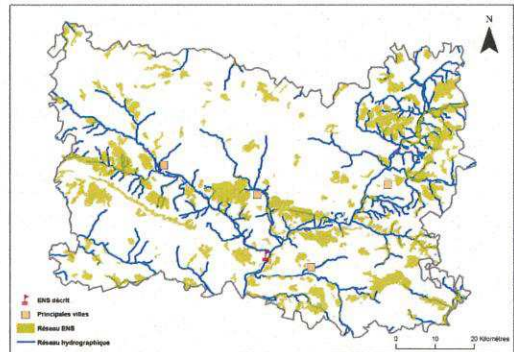
CLERMONTOIS.

Canton(s) concerné(s) :

MONTATAIRE.

Commune(s) concernée(s) :

CRAMOISY, SAINT-LEU-D'ESSERENT, THIVERNY.



Inscription à inventaire, statut de protection :

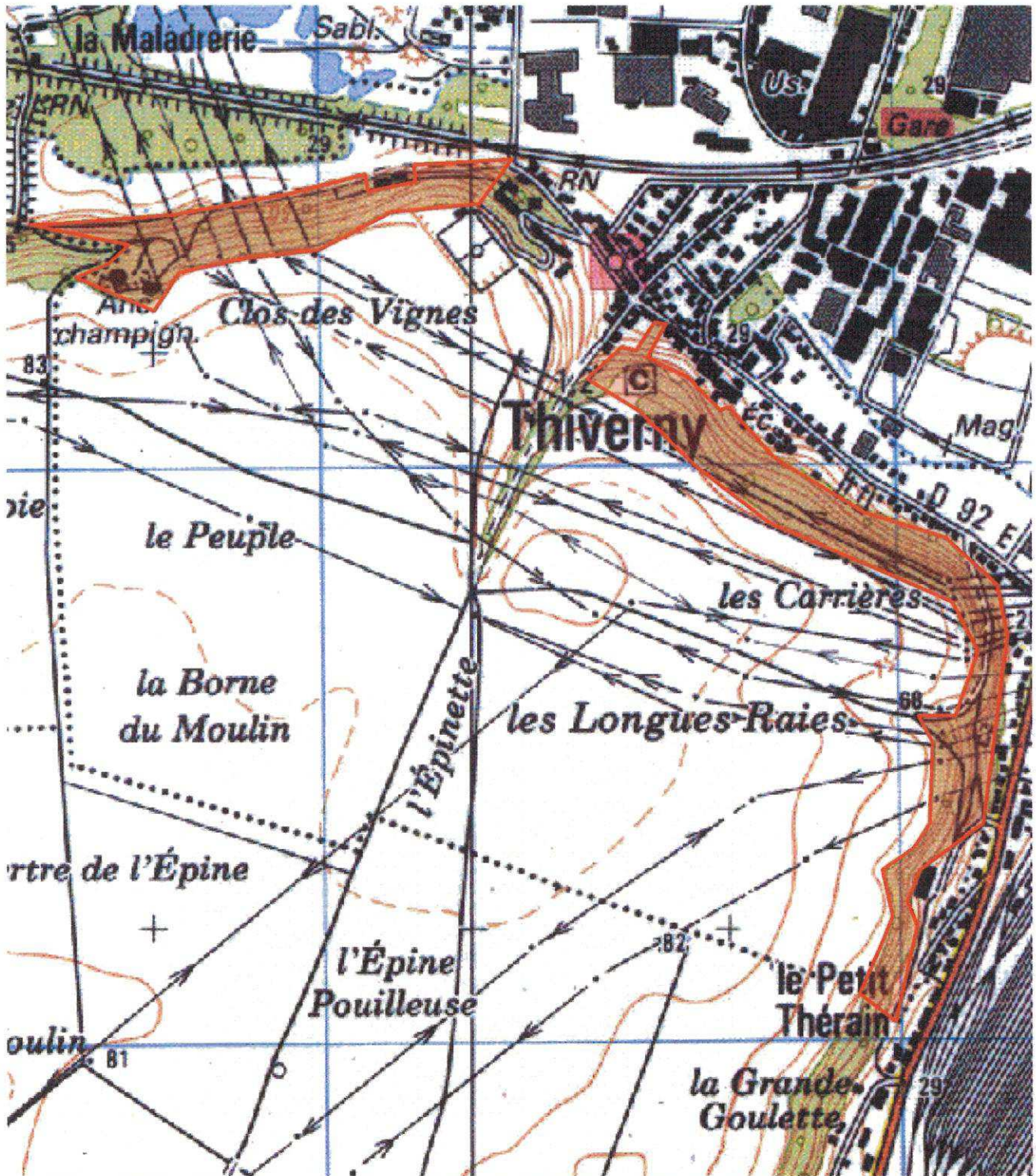
Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)



 Délimitation de l'ENS

0 120 240 m



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Espèces végétales remarquables

Espèces animales remarquables

Organisation, fonctionnement et état de conservation

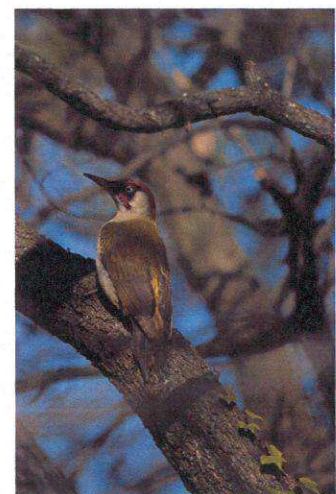
Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi

Annexe à la décision n° III-08 de la commission permanente du Conseil général du 15 juin 2009
Circuits proposés sur la Communauté de Communes Pierre Sud Oise

Circuit : « Entre champs et vallées »

THIVERNY : *(Départ et arrivée)*

Parvis de l'Eglise
 Cité Belles Vues
 Parking de la cité Bellevue et de l'espace vert attenant
 Rue Victor Hugo
 Rue Pasteur
 Voie communale n°1 de Saint-Leu d'Esserent à Montataire par Thiverny

Chemin rural de Thiverny à Cramoisy
 Chemin rural dit du Moulin des Ânes

Délibération du conseil municipal en date du 22 décembre 2008 rendue exécutoire le 31 décembre 2008

SAINT-LEU D'ESSERENT :

Voie communale n°3 de Saint-Leu d'Esserent à Thiverny
 Rue de la Croix Aude
 Rue de l'Eglise
 Parvis de l'Abbatiale
 Jardin de l'Abbatiale
 Rue du Cimetière
 Place du Cheval Pierre
 Rue du Val
 Rue d'Hardillière
 Chemin rural n° 27 dit du Bois Saint-Michel
 Voie communale n°4 de Précy-sur-Oise à Thiverny
 Voie communale n°7 dit de la Voie herbeuse par le bois Saint-Michel

Délibération du conseil municipal en date du 24 octobre 2008 rendue exécutoire le 29 octobre 2008

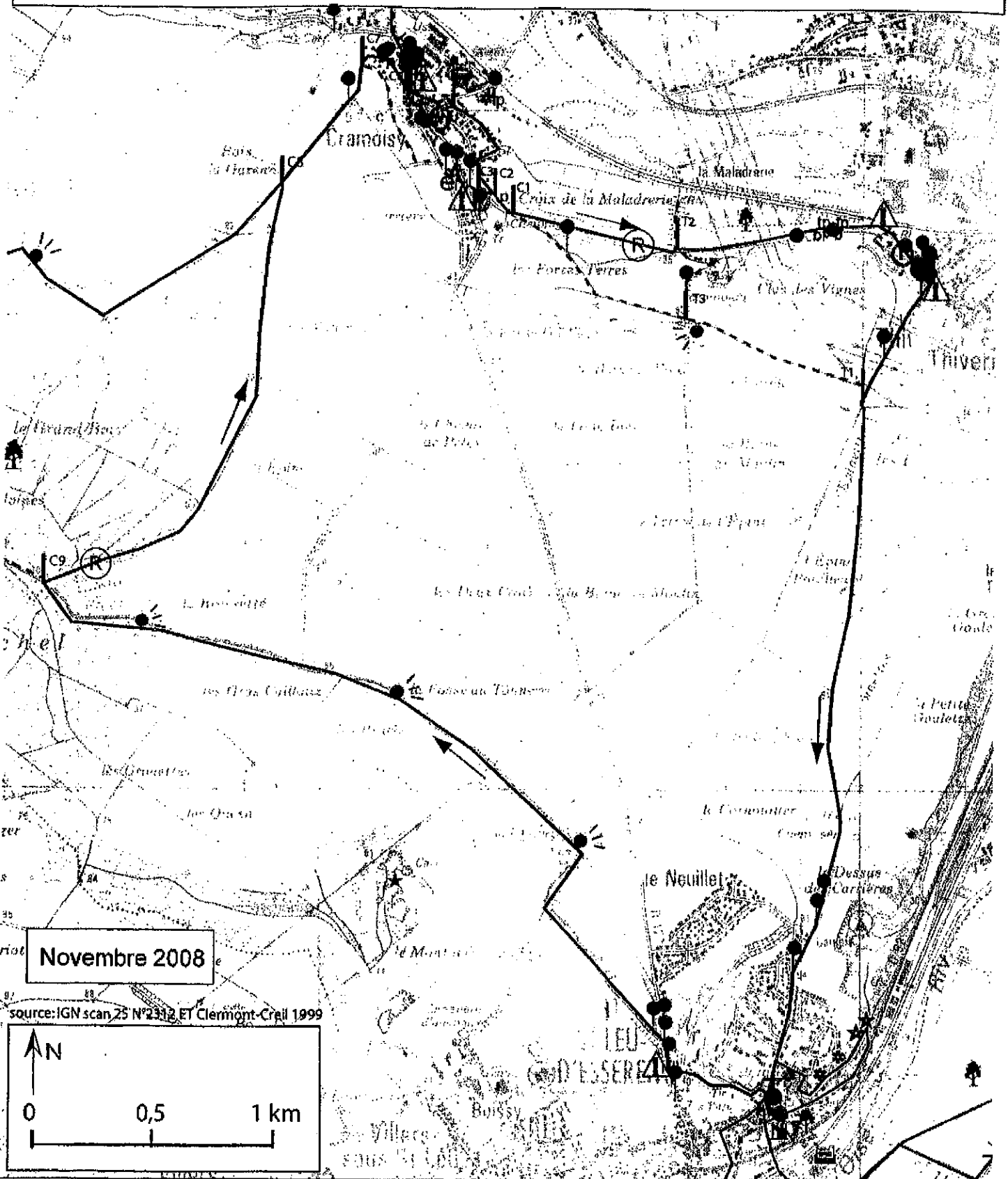
CRAMOISY :

Chemin rural n°9 du Tillet à Saint-Leu d'Esserent
 Chemin rural n°10 dit de la Brossette
 Chemin rural n°5 du Moulin de Colombier
 Chemin rural n°7 de Blaincourt à Cramoisy
 Chemin rural n°19 dit sente Dessus de l'Eglise
 Chemin rural n°6 dit de la Terrière
 Chemin rural dit ruelle Saint-Leu
 Chemin rural n°24 dit chemin du Robinet
 Route départementale n°12 de Beauvais à Saint-Leu d'Esserent
 Rue Enat
 Rue Roger Salengro
 Passage de la rue Salengro à la place de la République
 Rue Saint-Martin
 Place Jules Urhy

Rue Henri Heurteur
Rue de l'Eglise
Ruelle Gomot
Rue du Pont
Rue Paul Descamps
Rue Marsonnière
Rue de la Roue
Vole communale n°1 de Cramoisy à Thiverny
Chemin rural n°11 dit de la Blanche Vole
Chemin rural n°3 de Maysel à Thiverny
Chemin rural dit du Moulin des Ânes
Chemin rural n°26 dit du Moulin de Saint-Leu

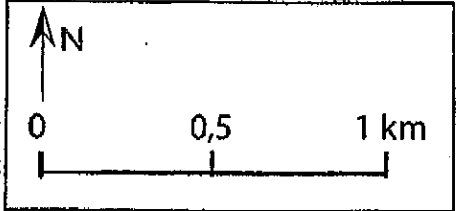
Délibération du conseil municipal en date du 24 juillet 2008 rendue exécutoire le 31 juillet 2008

Boucle de la randonnée "Entre champs et vallées" sur Thiverny, Saint Leu d'Esserent et Cramoisy (13,8 km)



Novembre 2008

source: IGN scan 25 N° 2312 ET Clermont-Creil 1999



Légende:				
boucle de la randonnée	point de départ	site naturel et espace de loisirs	église, abbatale	panneau descriptif de site
variante	zone de chasse	carrière en activité	banc	panneau d'accueil de la randonnée
diverticule pour les vélos	parking	carrière à l'abandon	table de pique-nique	passage piétons
autre itinéraire	traversée dangereuse	patrimoine industriel	poubelle	fléchage randonnée
sens de la randonnée	point d'eau	curiosités diverses (petit patrimoine)	escalier	panneau de signalisation
GR11	panorama	château	zone à remblayer	

Annexe à la décision n° III-08 de la commission permanente du Conseil général du 15 juin 2009
Circuits proposés sur la Communauté de Communes Pierre Sud Oise

Circuit : « Entre champs et vallées »

THIVERNY : (Départ et arrivée)

Parvis de l'Eglise
Cité Belles Vues
Parking de la cité Bellevue et de l'espace vert attenant
Rue Victor Hugo
Rue Pasteur
Voie communale n°1 de Saint-Leu d'Esserent à Montataire par Thiverny

Chemin rural de Thiverny à Cramoisy
Chemin rural dit du Moulin des Ânes

Délibération du conseil municipal en date du 22 décembre 2008 rendue exécutoire le 31 décembre 2008

SAINT-LEU D'ESSERENT :

Voie communale n°3 de Saint-Leu d'Esserent à Thiverny
Rue de la Croix Aude
Rue de l'Eglise
Parvis de l'Abbatiale
Jardin de l'Abbatiale
Rue du Cimetière
Place du Cheval Pierre
Rue du Val
Rue d'Hardillière
Chemin rural n° 27 dit du Bois Saint-Michel
Voie communale n°4 de Précly-sur-Oise à Thiverny
Voie communale n°7 dit de la Voie herbeuse par le bois Saint-Michel

Délibération du conseil municipal en date du 24 octobre 2008 rendue exécutoire le 29 octobre 2008

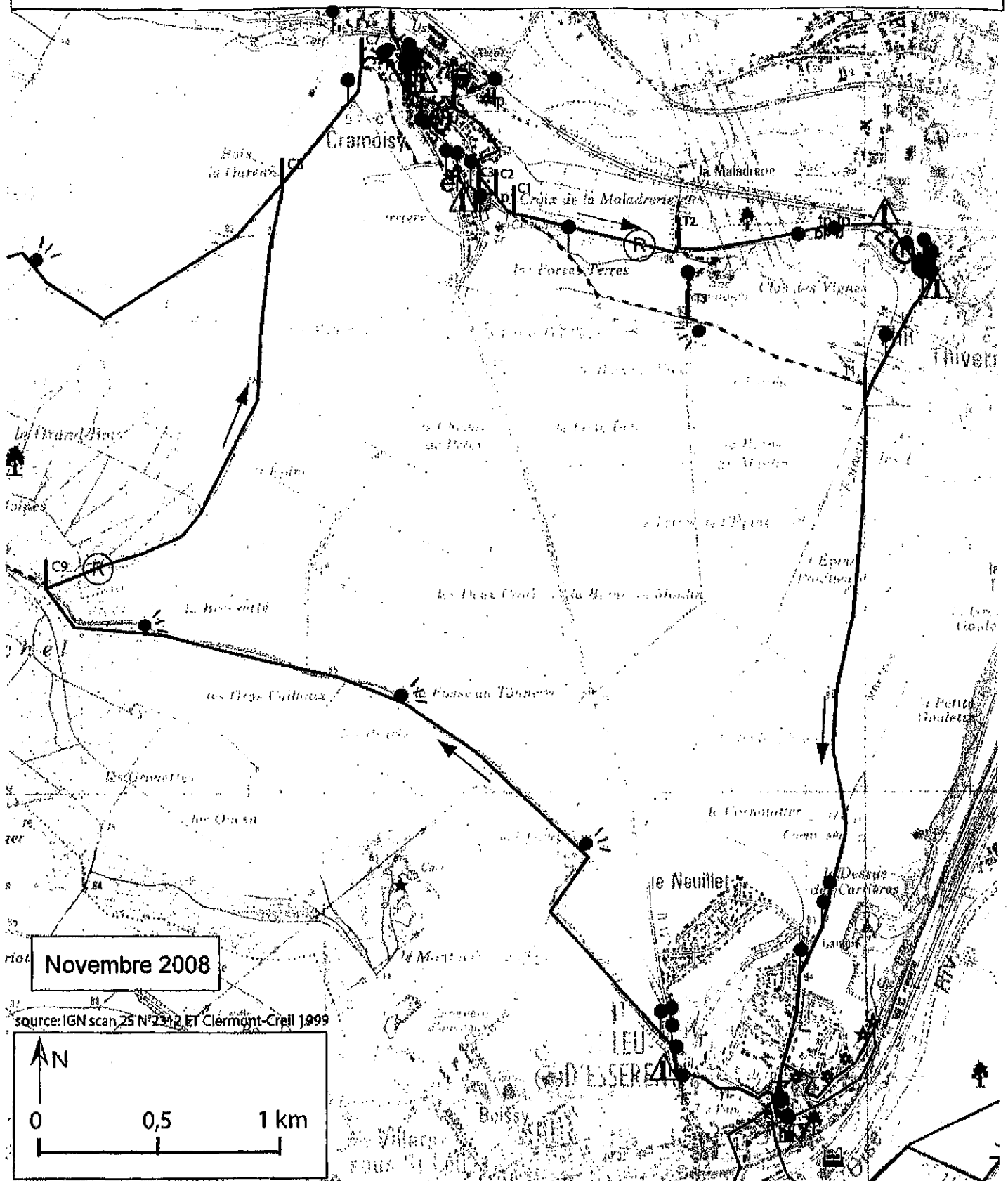
CRAMOISY :

Chemin rural n°9 du Tillet à Saint-Leu d'Esserent
Chemin rural n°10 dit de la Brossette
Chemin rural n°5 du Moulin de Colombier
Chemin rural n°7 de Blaincourt à Cramoisy
Chemin rural n°19 dit sente Dessus de l'Eglise
Chemin rural n°6 dit de la Terrière
Chemin rural dit ruelle Saint-Leu
Chemin rural n°24 dit chemin du Robinet
Route départementale n°12 de Beauvais à Saint-Leu d'Esserent
Rue Enat
Rue Roger Salengro
Passage de la rue Salengro à la place de la République
Rue Saint-Martin
Place Jules Urhy

Rue Henri Heurteur
Rue de l'Eglise
Ruelle Gomot
Rue du Pont
Rue Paul Descamps
Rue Marsonnière
Rue de la Roue
Voie communale n°1 de Cramoisy à Thiverny
Chemin rural n°11 dit de la Blanche Voie
Chemin rural n°3 de Maysel à Thiverny
Chemin rural dit du Moulin des Ânes
Chemin rural n°26 dit du Moulin de Saint-Leu

Délibération du conseil municipal en date du 24 juillet 2008 rendue exécutoire le 31 juillet 2008

Boucle de la randonnée "Entre champs et vallées" sur Thiverny, Saint Leu d'Esserent et Cramoisy (13,8 km)



Légende:

—	boucle de la randonnée	●	point de départ	🌳	site naturel et espace de loisirs	⛪	église, abbatale	●	panneau descriptif de site
- - -	variante	🏹	zone de chasse	★	carrière en activité	b	banc	⊙	panneau d'accueil de la randonnée
⋯	diverticule pour les vélos	P	parking	★	carrière à l'abandon	🍷	table de pique-nique	⏏	passage piétons
—	autre itinéraire	⚠	traversée dangereuse	🏭	patrimoine industriel	P	poubelle	⏏	fléchage randonnée
➔	sens de la randonnée	💧	point d'eau	🏰	curiosités diverses (petit patrimoine)	e	escalier	🚶	panneau de signalisation
GR11		🏞	panorama	🏰	château	Ⓡ	zone à remblayer		